



c)

19. Période de questions
20. Prochaine réunion de travail ; lundi 02 mars 2020
21. Prochaine réunion du conseil ; lundi 09 mars 2020
22. Levée de la séance

200203 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Adoptée.

200204 MOT DU MAIRE

Le poste # 5 laissé vacant sera en élection le 1^{er} mars par anticipation et le 8 mars pour le scrutin.

200205 COMPTES DU MOIS

COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT		
Facture reçue en janvier et payée en février		
# chèque 11185 Notaire Harold Thibault	Achat du cimetière et terrain	5 724,63 \$
# chèque 11186 ADMQ	Formation ADMQ Rivière-du-Loup	318,48 \$
# chèque 11188 Harnois Énergie inc.	Mazout, essence, diesel	6 297,31 \$
# chèque 11189 Monburo	Fourniture de bureau	27,07 \$
# chèque 11190 Centre régional Bibliothèque	Cotisation 2020-2021 bibliothèque	346,76 \$
# chèque 11191 Municipalité de Lac-des-Aigles	1/2 Protection incendie 2020	5 117,85 \$
# chèque 11192 JE Goulet	Bottes de sécurité	229,84 \$
# chèque 11193 Webetic.com	Renouvellement du nom de domaine	186,11 \$
# chèque 11194 MRC des Basques	Honoraire servitech	84,62 \$
# chèque 11195 Servitech	Tenue à jour	12,14 \$
# chèque 11196 Kopilab	Copies facturables	43,24 \$
# chèque 11200 Wurth Canada	Pièces	291,88 \$
# chèque 11201 Poste Canada	Envoi postal	12,44 \$
# chèque 11202 La buanderie Rivière-du-Loup	Salopette et tapis	80,48 \$
# chèque 11203 Atelier de réparation générale	Poteaux	110,19 \$
# chèque 11204 Télécommunications de l'est	Services	275,34 \$
# chèque 11205 Garage Éric Rioux	Seal essieux	192,59 \$
# chèque 11206 Fonds d'information sur le territoire	Mutation	8,00 \$
# chèque 11211 Caureq	Répartition incendie annuelle	26,10 \$
# chèque 11212 Carrefour du camion	Filtres, filtreur, interrupteur, pièces générales	477,27 \$
Bell	Internet	86,05 \$
Bell	Téléphone	157,13 \$
Hydro Québec	Loyer, éclairage de rue, garage	1 240,34 \$
Retenues à la source	Provincial	3 472,20 \$
Retenues à la source	Fédéral	1 357,39 \$
		26 175,45 \$
Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.		
Josée Sirois		
Directrice générale et secrétaire-trésorière		

REVENUS		
Loyers	Loyers	718,00 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables	999,62 \$
Taxes contribuables	Taxes contribuables Dépôt direct	169,66 \$
Permis	Permis	15,00 \$
Photocopies	Photocopies	2,00 \$
MMQ Assurance	MMQ assurance	33 529,67 \$
MRC des Basques	TNO	2 299,26 \$
		37 733,21 \$

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.



200206

CORRESPONDANCE

A) Réponse des services incendies de Trois-Pistoles et Saint-Jean-de-Dieu pour l'inspection et prévention de risque 1 et 2.

200207

7. RÉSOLUTION 200207 « PROPOSITION ET PRISE DE POSITION DES ÉLUS DE LA MRC DES BASQUES CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TRAVERSIER L'HÉRITAGE

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a annoncé, en novembre 2019, le refus de contribuer financièrement aux travaux d'entretien du Traversier l'Héritage

CONSIDÉRANT QUE la traverse de Trois-Pistoles – Les Escoumins jouent un rôle majeur dans la situation et le développement économique du Bas-St-Laurant et de la Côte Nord;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'expert a fait la démonstration que, moyennant un entretien normal et régulier, le Traversier l'Héritage I pourrait mener ses activités pour encore 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Traversier l'Héritage I a prouvé son efficacité et sa fiabilité grâce à une saison 2019 devancée de plusieurs semaines et un record d'achalandage de passagers et de passagères;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie de Navigation des Basques (CNB), propriétaire du Traversier l'Héritage I est très attaché à son bateau;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2020 de la traverse de Trois-Pistoles – Les Escoumins est compromise;

CONSIDÉRANT QUE les communautés des deux rives ont souligné l'importance du Traversier l'Héritage I pour leurs milieux et le développement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE des représentants des élus de la MRC des Basques ont rencontré des représentants du Gouvernement du Québec et du Ministère des Transports du Québec afin de leur présenter les démarches effectuées et leur démontrer la nécessité de la traverse dans nos régions;

CONSIDÉRANT QUE les efforts soutenus du comité citoyen Sauvons l'Héritage I pour renverser la décision du Gouvernement du Québec sont, jusqu'à ce jour, demeurés vains et appellent à l'aide les organismes municipaux des régions touchées;

CONSIDÉRANT QUE le comité citoyen Sauvons l'Héritage I a, le 20 décembre 2019, lancé un ultimatum au Gouvernement du Québec dont la date de tombée est le 1^{er} février;

CONSIDÉRANT QUE l'ultimatum se veut une façon pacifique, mais active et soutenue du comité Sauvons l'Héritage I, pour renverser la décision du Gouvernement du Québec de ne pas contribuer au financement des travaux d'entretien du Traversier l'Héritage I;

IL EST ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC des Basques soutient publiquement et par résolution l'ultimatum lancé au Gouvernement du Québec par le comité citoyen Sauvons l'Héritage I, qui revendique les éléments suivants:

QUE le Gouvernement du Québec garantisse l'intégration du service de traverse Trois-Pistoles – Les Escoumins dans sa planification à long terme des dessertes en transport de l'Est-du-Québec, dont l'élaboration s'effectuera au fil du printemps prochain.

Adoptée.

200208

8. RÉSOLUTION 200208 « RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE »

À la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Guy tenue le 10 février 2020 à 19h à la salle du conseil du 54 principale et à laquelle sont présents;

Siège no 2 : Nathalie Trudeau, Siège no3 : Jean-Pierre Saucier, Siège no 4 : Gaétane Gagnon, siège no 5 : Vaccant, Siège no 6 : Yannick Pelletier

Absent : Siège no 1 : Roger Rioux



Ainsi que la directrice générale/secrétaire trésorière Madame Josée Sirois et Monsieur Maxime Dupont, maire.

RÉSOLUTION 200208

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

ATTENDU QUE L'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

Pour ce motif,

Il est proposé par Monsieur Yannick Pelletier,

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE : le Conseil municipal de Saint-Guy adopte le rapport d'activité annuel en lien avec le schéma de couverture de risques de la MRC des Basques ; ce rapport concerne les activités de l'année précédente du Service de protection incendie de Lac-des-Aigles, soit l'année 2018 dudit schéma qui s'est terminée le 31 décembre 2019

Adoptée.

200209

9. RÉSOLUTION 200209 « PROCLAMATION DE LA SANTÉ MENTALE 2020 »

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du **4 au 10 mai 2020** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal du 10 février de Saint-Guy, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

200210

10. RÉSOLUTION 200210 « SIGNATAIRES DOSSIER CIMETIÈRE ET TERRAIN DE LA BÂTISSE MUNICIPALE »

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Guy autorise madame Josée Sirois, directrice générale et monsieur Maxime Dupont, maire à signer l'acte et tous autres documents nécessaires pour donner droit à la transaction.

QUE la demande de la fabrique suite au procès-verbal du 15 novembre 2019, concernant le droit de culte est autorisé par le conseil et ce à l'emplacement qui lui est déterminé ou qu'il lui sera déterminé.

Adoptée.

200211

11. RÉSOLUTION 200211 « Marge de crédit »



Attendu que nous sommes dans l'attente de paiement de TPS TVQ, du programme de la TECQ et des premiers versements des taxes ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que pour toute l'année 2020, le conseil approuve d'accéder à la marge de crédit de la municipalité lors de besoin.

Adoptée.

200212 **12. RÉOLUTION 200212 « ACHAT DE MOBILITÉ DE BUREAU »**

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité que la soumission d'ébénisterie Gilles Talbot pour la fabrication de meuble de bureau soit acceptée.

Le paiement serait fait à partir du compte « achat mobilier de bureau du budget »

200213 **13. RÉOLUTION 200213 « ACHAT DE 3 CLASSEURS »**

Ce point est remis au prochain mois.

200214 **14. RÉOLUTION 200214 « CHEMIN DU RANG 8 DE SAINT-MÉDARD »**

Suite à la réception de la lettre de Saint-Médard du 14 janvier 2020,

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité abroge la résolution 191106C, afin d'y ajouter que **tous les coûts engendrés par cette donation seront défrayés par la municipalité de Saint-Guy.**

Adoptée

200215 **15. AVIS PUBLIC « RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE » 24-25 FÉVRIER DE 19H À 22H**

La révision de la liste électorale se fera le 24-25 février 2020 de 19h à 22h

200216 **16. BUDGET RÉUNION DES MAIRES**

Ce point est remis à la prochaine réunion

200217 **17. RÉOLUTION 200217 « DÉCISION DE POURSUIVRE DES DÉMARCHES SUR UNE MISE EN DEMEURE »**

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil demande la directrice générale de contacter l'avocat de la municipalité afin de faire poursuivre les démarches et faire suite à la mise en demeure envoyée.

Adoptée.

200218 **18. VARIA**

Aucun point au varia

200219 **19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Une personne pose des questions.

200220 **20. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 2 mars 2020. 18h30

200221 **21. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 10 février 2020, 19h

200222 **22. RÉOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Il est proposé par Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h15.

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions : 200212

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maxime Dupont
Maire

Josée Sirois,
d.g/s.t